



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

# LE GUIDE DU JOURNALISTE ÉCONOMIQUE SUR LE MARCHÉ DES TITRES PUBLICS DE LA ZONE UEMOA

PAR : AGENCE UMOA-Titres



**L'AGENCE  
UMOA-Titres**

Présentation  
institutionnelle

**LE MARCHÉ DES  
TITRES PUBLICS**

Compréhension,  
organisation et évolution

**LE PROCESSUS DE  
SOUSCRIPTION**

Étapes de souscription  
sur le MTP

SEPTEMBRE 2020



# S O M M A I R E

- 05** L'Agence UMOA-Titres, son histoire, ses missions, son organisation et son fonctionnement
- 09** Le Marché des Titres Publics et son évolution
- 13** Les acteurs du Marché des Titres Publics
- 15** Comprendre quelques termes financiers sur le MTP
- 17** La différence entre Marché Monétaire, MTP, BRVM, APE et Syndication
- 20** Le processus de souscription aux titres publics émis par adjudication

# Sigles et abréviations

**APE** : Appel Public à l'Épargne

**AUT** : Agence UMOA-Titres

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**BOAD** : Banque Ouest Africaine de Développement

**BRVM** : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

**CREPMF** : Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers

**FCFA** : Franc de la Communauté Financière Africaine

**MTP** : Marché des Titres Publics

**OPCVM** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

**PME/PMI** : Petite et Moyenne Entreprise/Industrie

**SAGETIL-UEMOA** : Système de Règlement-Livraison des titres publics

**SVT** : Spécialiste en Valeurs du Trésor

**SGI** : Société de Gestion et d'Intermédiation

**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africain

**UMOA** : Union Monétaire Ouest Africain

# A qui s'adresse cet ebook ?

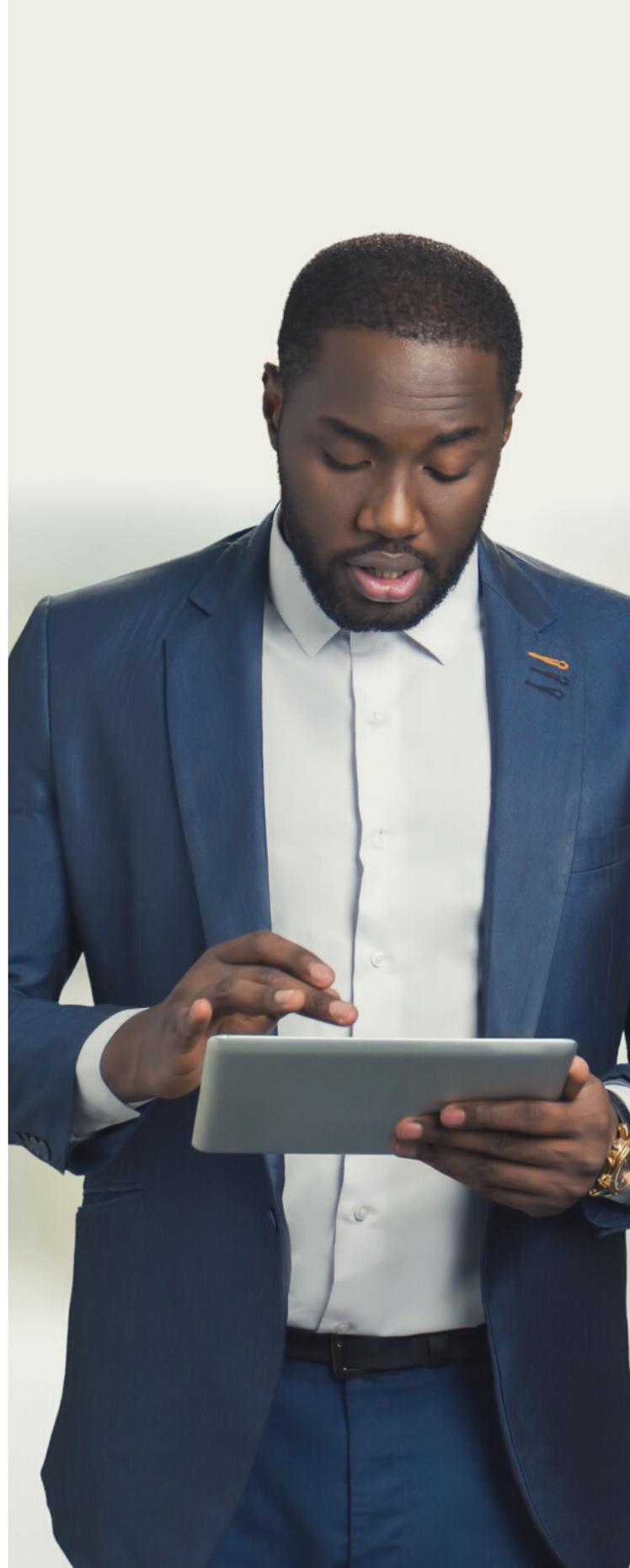
Lorsqu'il s'agit de trouver des informations fiables et précises sur le Marché des Titres Publics émis par adjudication, sur les acteurs de ce marché et bien cerner les termes financiers ainsi que le processus d'investissement dans les titres publics, ce guide du journaliste économique sur le MTP est fait pour vous !

Il vous permettra de disposer de la bonne information et d'être en mesure de l'exploiter avec finesse pour garantir la crédibilité de l'information sur le MTP.

Il a pour finalité de vous aider à :

- mieux comprendre le fonctionnement, les missions et l'organisation de l'Agence UMOA-Titres;
- comprendre le fonctionnement du Marché des Titres Publics de la zone UEMOA, son évolution ainsi que certains concepts fréquemment utilisés au niveau de l'actualité du marché financier régional;
- mieux cerner les différences entre le marché monétaire, le Marché des Titres Publics, la BRVM, la syndication et l'APE;
- distinguer la mission de chaque acteur sur le MTP et ;
- maîtriser le processus d'investissement sur le MTP.

**Bonne exploitation !**



# L'Agence UMOA-Titres, son histoire, ses missions, son organisation et son fonctionnement

## HISTORIQUE

Le recours aux avances statutaires de la Banque Centrale a été pendant plusieurs années l'une des modalités privilégiées de couverture des besoins de trésorerie des Etats membres de l'Union. En effet, les concours monétaires directs de la BCEAO aux Trésors nationaux ont ainsi connu une progression constante. Les Autorités de l'Union ont ainsi fait le choix d'ériger le marché au rang des principales sources de financement des économies de la zone, pour promouvoir la croissance et lutter efficacement contre la pauvreté.

Depuis cette période, les émissions de titres souverains des Etats membres de l'Union, ont connu une évolution significative, tant du point de vue des volumes émis que de la diversification des produits proposés. Il apparaît qu'à ce titre, le choix de l'option du marché ait été un succès incontestable.

Passée cette première phase de son développement, qui a duré plus d'une décennie, le marché a dû se réformer, pour faire face à l'évolution des besoins de financement de l'Union, aux conditions les meilleures. La création de l'Agence UMOA-Titres est une réponse à cette nécessité.

Créée en 2013, l'Agence UMOA-Titres (AUT) est chargée d'identifier les modalités les plus appropriées pour mobiliser les ressources financières nécessaires au financement des États sur les marchés régionaux et internationaux de capitaux.

Elle apporte son assistance aux Trésors Publics des États membres de l'UMOA pour coordonner, élaborer et réaliser les programmes d'émission.

Par ces missions, l'AUT contribue au financement sain des Etats et participe ainsi à l'épanouissement des populations des pays membres de l'UMOA qui aspirent à vivre un futur meilleur.

Les activités d'organisation et de gestion des émissions initialement dévolues aux Directions Nationales et à la Direction des Opérations de Marché de la Banque Centrale ont été transférées à l'AUT.

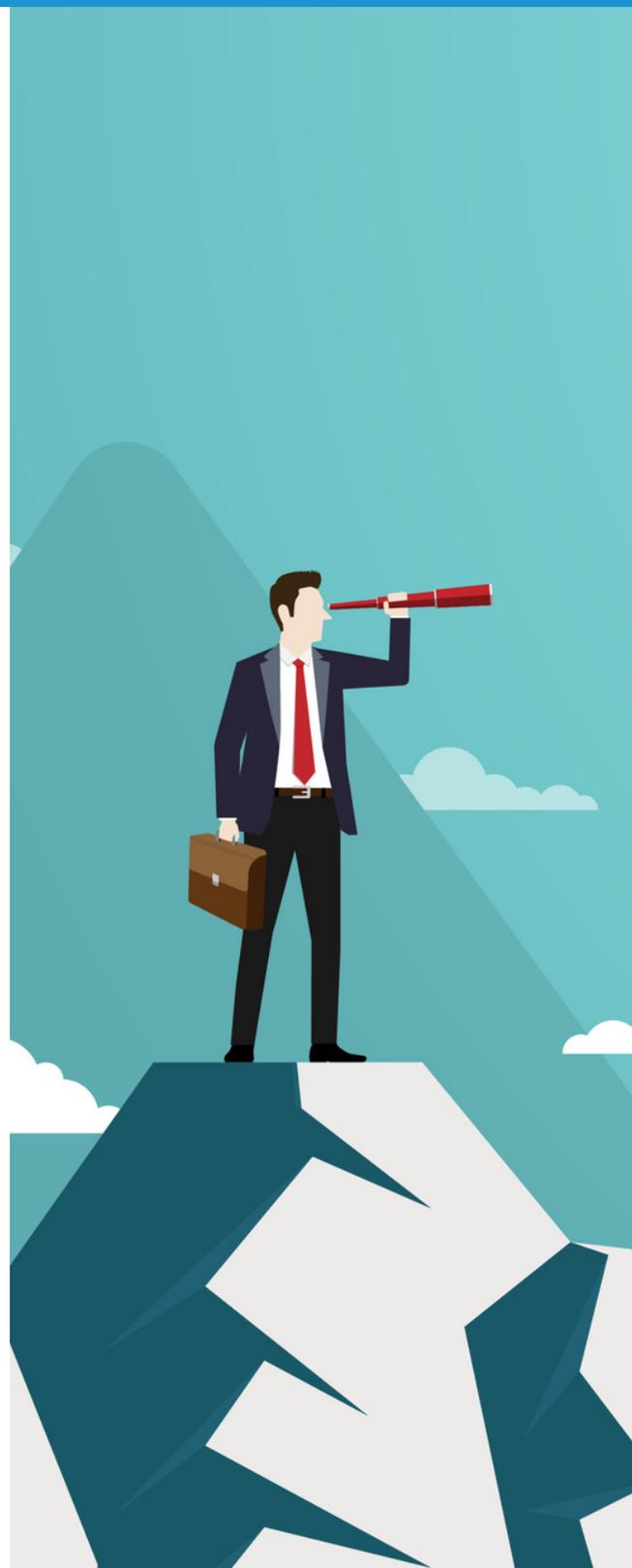
Face à la faiblesse du dispositif d'information du marché, à une coordination insuffisante des interventions des Etats à l'échelle régionale et au manque de dynamisme du marché secondaire, l'AUT a été mise en place dans un contexte marqué par de nombreux défis qui devaient être relevés.

Avec la création d'une agence régionale d'appui à l'organisation et à l'émission des titres publics, ce sont plusieurs problématiques du marché qui ont été prises en compte à savoir la mise en place d'un système performant d'information à l'échelle régionale offrant le maximum de renseignements aux différents intervenants. Au niveau des Etats membres de l'Union, il s'est agi de la mise en place d'une stratégie de financement des besoins de ressources par le marché, prenant en compte la gestion prévisionnelle et active de la dette et de la trésorerie publiques.

# L'Agence UMOA-Titres, son histoire, ses missions, son organisation et son fonctionnement

## VISION

La vision de l'AUT est d'être une institution communautaire de référence assurant l'impulsion nécessaire pour le fonctionnement optimal du Marché régional des Titres Publics, au service du développement des Etats membres de l'UEMOA. Cette vision qui s'inscrit dans une démarche efficace et innovante, s'articule autour de la mise en place d'un Marché régional des Titres Publics conforme aux bonnes pratiques et standards internationaux qui permettrait le financement de nos économies de manière efficiente et durable. L'enjeu majeur est de doter l'ensemble des Etats membres de l'Union de la capacité à financer localement une part substantielle de leurs ambitieux programmes de développement.



# L'Agence UMOA-Titres, son histoire, ses missions, son organisation et son fonctionnement

## MISSIONS

L'Agence UMOA-Titres a pour missions d'œuvrer activement à l'instauration d'un Marché des Titres Publics de référence au sein de l'Union. Ainsi, elle accompagne les Trésors Publics dans :

- la détermination et la formulation de leurs besoins de financement
- la programmation et la coordination de leurs interventions sur le marché
- la gestion opérationnelle des émissions des titres publics
- la promotion des titres publics auprès des investisseurs
- le renforcement de leurs capacités
- le placement de leurs excédents de trésoreries



# L'Agence UMOA-Titres, son histoire, ses missions, son organisation et son fonctionnement

## FONCTIONNEMENT

L'architecture institutionnelle de l'Agence est bâtie autour d'un organe collégial, à savoir un Conseil d'Orientation. Il est appuyé d'un organe exécutif constitué par une Direction. L'Agence UMOA-Titres est une institution communautaire sous régionale qui se veut légère, flexible et efficace avec pour objectif principal d'apporter son concours aux Etats membres de l'Union en vue de mobiliser sur les marchés de capitaux, les ressources nécessaires au financement de leurs politiques de développement économique, à des coûts et risques maîtrisés. L'institution fonctionne avec un effectif réduit hautement qualifié en ingénierie financière, macroéconomie, statistique, économétrie, droit, marketing et communication.

### ORGANISATION INTERNE

Elle comprend les pôles d'activités suivants :

- Opérations et Promotion des Titres Publics
- Conseil et Assistance aux Trésors Nationaux
- Développement du Marché des Titres Publics
- Affaires Administratives et Financières

Deux autres fonctions sont rattachées à la Direction à savoir :

- Contrôle interne
- Communication institutionnelle

# Le Marché des Titres Publics de l'UEMOA et son évolution

Le Marché des Titres Publics, exclusivement dédié au financement des États membres de l'UEMOA et mis en place depuis 2001 a su s'insérer de manière efficace dans l'architecture régionale du système financier et en particulier du marché financier. Une évolution notable est constatée avec des réformes mises en place et des acteurs qui prennent de plus en plus la mesure de l'importance des bonnes pratiques de marché.

Le Marché des Titres Publics a fait la preuve de son utilité en tant qu'instrument de mobilisation de l'épargne et de financement des économies, offrant aux émetteurs de nouvelles opportunités de financement de leurs programmes de développement, en complément aux financements traditionnels.

L'expérience récente des crises économiques mondiales a démontré la solidité de la zone et sa capacité à résister à divers chocs exogènes. En outre, l'Union bénéficie d'une surveillance multilatérale des politiques et performances économiques des États membres exercée par la Commission de l'UEMOA, qui favorise notamment l'assainissement des finances publiques et le contrôle de l'endettement des États.

De même, l'automatisation des procédures d'adjudication via le logiciel SAGETIL-UEMOA (Système de Règlement-Livraison des titres publics) présente un gain d'efficacité par rapport au traitement manuel. Cette automatisation apporte de la transparence et la fiabilité au système d'adjudication et réduit considérablement le temps d'exécution des opérations.

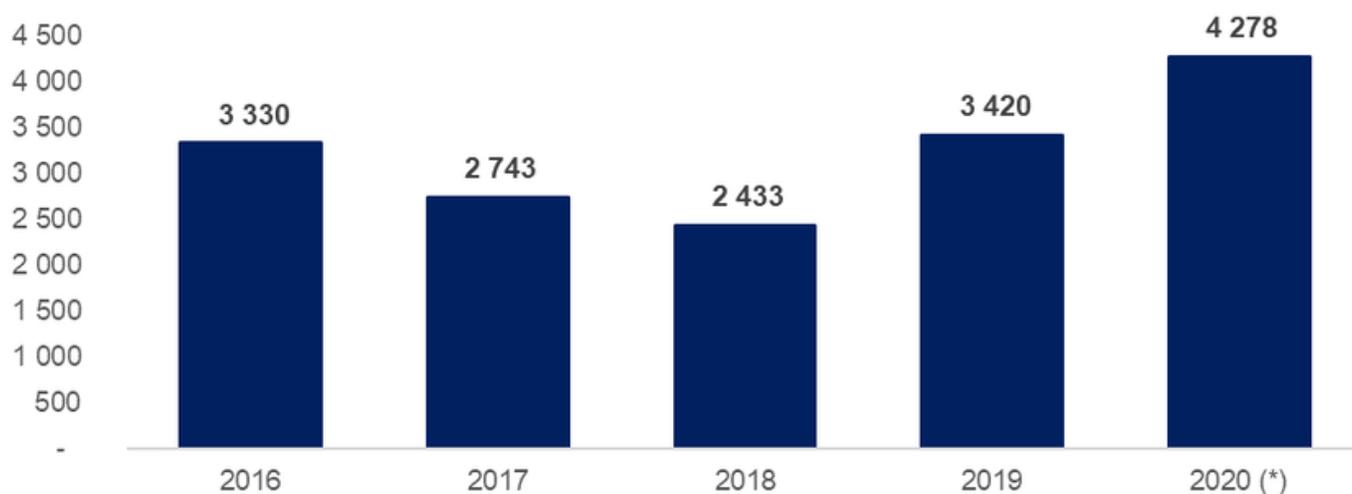
Les titres publics émis sur le Marché régional des Titres Publics sont proposés aux investisseurs à travers le système de l'adjudication qui correspond à une vente aux enchères assurant notamment aux investisseurs une transparence et une concurrence libre sur un produit de placement présentant un bénéfice attrayant par rapport au faible niveau de risque encouru.

Les émissions de titres publics de par leur taille, leur structuration et de par les résultats enregistrés au regard du contexte actuel de marché, tendent à faire évoluer le Marché des Titres Publics vers des standards internationaux mais surtout travaillent à corriger une vision erronée qui est celle de classer le Marché des Titres Publics comme étant un marché ne permettant que de lever des montants modestes sur de courtes maturités.

Découlant directement de la mise en œuvre des politiques de développement, les interventions des États sur le Marché des Titres Publics (MTP) se sont accrues ces dernières années. De 2014 à 2019, le volume annuel des émissions est passé de 2 516 à 3 420 milliards FCFA. Un volume prévisionnel total d'émissions de 4 361 milliards est attendu cette année, dans un contexte où les États doivent faire face à la pandémie de la COVID-19 et ses conséquences.

# Le Marché des Titres Publics de l'UEMOA et son évolution

**Tableau 1 : Aperçu de l'évolution du volume (milliards FCFA) des émissions entre 2016 et 2020**



Source : Agence UMOA-Titres

Au-delà de l'évolution des volumes mobilisés, on note également un gain qualitatif en ce qui concerne la structure de notre marché : une standardisation des instruments de dette et un rallongement prudent mais structurel de la maturité des portefeuilles de la dette de nos Etats.

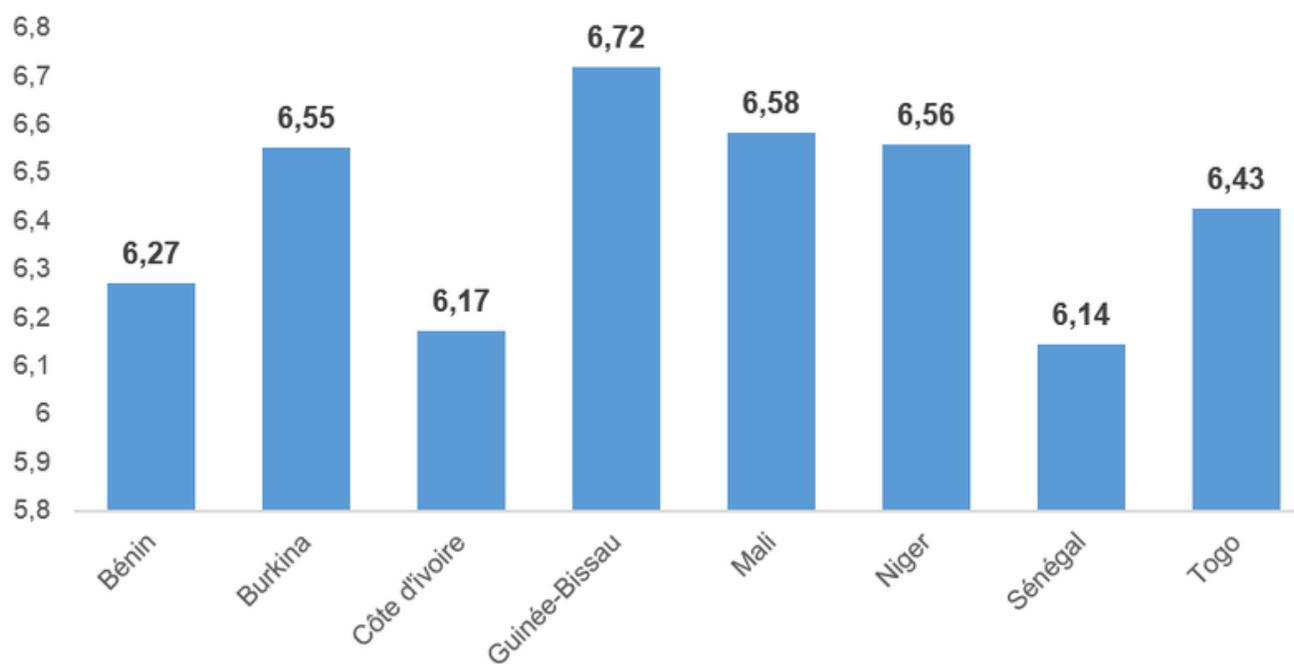
Sur le MTP, seuls les huit États de la zone UMOA sont autorisés à émettre des titres de dette. Ces émetteurs dans leur quasi-totalité se sont soumis volontairement à un système de notation financière par des agences internationales (Fitch, Moody's, Standard & Poor's) et locales (Bloomfield, WARA) gage d'une volonté de transparence.

Dans la zone UEMOA, en fonction de l'émetteur et de la maturité visée, le taux de coupon varie en fonction de nombreux paramètres mais surtout du coût de l'argent et de la maturité du titre en question. En ce moment, il se situe entre 5,75% et 6,50%. De ce fait, les titres publics de la zone

# Le Marché des Titres Publics de l'UEMOA et son évolution

constituent une niche d'opportunités de placements pour tout investisseur. Ils offrent des rendements attractifs et variables selon l'émetteur et la maturité offerte peut varier de 1 mois à 12 ans. Ces titres bénéficient d'un profil de risque historiquement faible dû à la qualité de la signature des émetteurs.

**Tableau 2 : Aperçu des taux de rendement moyens sur la maturité cinq (5) ans en 2020 dans l'UEMOA**



Source : Agence UMOA-Titres

# Le Marché des Titres Publics de l'UEMOA et son évolution

Le Marché des Titres Publics répond à la fois à un besoin des Etats et des investisseurs. En effet, le besoin en financement et notamment en financement alloué au développement des infrastructures, combiné à la baisse des financements concessionnels, crée un terreau favorable pour développer un marché de la dette souveraine aux standards internationaux.

Quelques défis majeurs sur le MTP demeurent l'élargissement et la diversification de la base des investisseurs hors secteur bancaire ainsi que la dynamisation du marché secondaire. En outre, plusieurs réformes sont à mettre en œuvre, allant de la mise en place d'infrastructures de marché pour une meilleure accessibilité de celui-ci à la standardisation des instruments émis (émission de titres de référence In fine).



Marché des Titres Publics  
Animé par l'Agence UMOA-Titres

# Les acteurs du Marché des Titres publics

## ● Les émetteurs

Les émetteurs du Marché des Titres Publics sont les huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ayant en partage une monnaie commune : le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le MTP est exclusivement dédié au financement des programmes de développement des Etats de la zone UEMOA à des coûts maîtrisés. Les Directions Générales du Trésor et de la Comptabilité Publique de ces 8 Etats sont les collaborateurs directs de l'AUT. Les Directeurs Généraux des Trésors nationaux sont membres du Conseil d'Orientation (Conseil d'Administration) de l'AUT.

## ● Les intermédiaires du marché

Il s'agit à ce jour de l'ensemble des banques et des SGI de la zone UEMOA. Toute soumission à une émission sur le Marché des Titres Publics doit obligatoirement se faire par leur biais. Grâce à une infrastructure de marché robuste et sécurisée mise en place par la BCEAO, le portefeuille d'investissement des titres publics est totalement dématérialisé auprès d'intermédiaires agréés, teneurs de compte titres et le Dépositaire Central Banque de Règlement, la BCEAO.

## ● Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT)

Certaines banques et Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ont le statut additionnel de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). C'est-à-dire que ces établissements sont agréés par les Trésors Publics des Etats membres comme partenaires privilégiés mais non-exclusifs d'un ou de plusieurs Etats. Les SVT ont des obligations particulières dans le cadre des opérations liées au Marché des Titres Publics, en contrepartie desquelles ils bénéficient de certains avantages exclusifs.

# Les acteurs du Marché des Titres publics

## ● Les Investisseurs

Le Marché des Titres Publics est accessible à toute personne physique ou morale, quel que soit son profil, qui souhaite acquérir des titres souverains. Il peut s'agir notamment de compagnies d'assurances, de Sociétés de Gestion d'OPCVM, de caisses de retraite, d'investisseurs étrangers, de grandes entreprises, de PME/PMI, de coopératives ou de particuliers (grand public).

## ● Les partenaires

Les échanges entre les parties sont facilités par des structures d'appui assurant la régulation et la promotion du Marché des Titres Publics. Ces structures élaborent, mettent à jour le cadre réglementaire et assistent les Etats et les investisseurs. A ce titre, aux côtés de l'Agence UMOA-Titres, nous pouvons citer des institutions clés telles que la BCEAO, le CREPMF, la BRVM, la BAD, la BOAD. La BCEAO est le Dépositaire Central et la Banque de Règlement des titres publics émis par adjudication. Elle assure le rôle de dépositaire central des titres émis suivant une procédure d'adjudication à prix multiples (obligations) ou à taux multiples (bons). Le CREPMF est l'autorité des Marchés Financiers.

# Quelques termes financiers du Marché des Titres Publics

## ADJUDICATION

L'adjudication est une technique permettant l'acquisition d'un bien mobilier ou immobilier par un système d'enchères. En finance, l'adjudication est une technique d'émissions de bons ou d'obligations. L'adjudication est ainsi régulièrement pratiquée par les Etats pour assurer le placement de leurs bons du Trésor et emprunts obligataires.

## AMORTISSEMENT D'UN EMPRUNT

L'amortissement d'un emprunt est le remboursement progressif d'une dette sur une période de temps spécifique. Les paiements sont généralement dus de manière récurrente et périodique (par exemple, annuellement) et incluent les intérêts en plus du principal.

## AMORTISSEMENT IN FINE

Un amortissement in fine se traduit par le remboursement du capital d'un emprunt seulement sur sa dernière échéance.

## BON DU TRÉSOR

Un bon du Trésor est un titre de créance remboursable à court terme émis par le Trésor public (l'Etat).

## COMPTES TITRES

C'est un compte ouvert dans une banque, une société de gestion et d'intermédiation (SGI) ou une société de bourse. Comme un compte chèque sur lequel sont inscrites les entrées et les sorties d'argent, le compte titres sert à répertorier les titres (actions, obligations, parts etc.) détenus en portefeuille. Pour en ouvrir un, il suffit d'en faire la demande auprès d'un intermédiaire de marché agréé.

## COUPON

Le coupon est une somme d'argent, payée au porteur d'une obligation, correspondant aux intérêts versés par l'émetteur. C'est l'équivalent des dividendes pour une action.

## DATE D'ÉCHÉANCE

La date d'échéance d'une dette se réfère à la date à laquelle est dû le paiement final de la dette d'un emprunteur.

## DIVERSIFICATION D'UN PORTEFEUILLE

Est une stratégie qui consiste à investir dans différentes classes d'actifs et dans des titres de différents émetteurs afin de réduire le risque de concentration des investissements. Cela permet une réduction du niveau de risque dans le cadre de la constitution d'un portefeuille.

# Quelques termes financiers du Marché des Titres Publics

## DURATION

La duration se définit comme étant l'échéance moyenne pondérée de tous les flux de trésorerie actualisés (y compris le remboursement de capital) résultant d'un investissement. Elle est exprimée en années.

## MATURITÉ

La maturité se présente comme la durée qui s'écoule entre la date de valeur d'un emprunt ou d'un placement et la date à laquelle il doit être remboursé (la date d'échéance). Elle peut être exprimée en jours, mois ou année. La maturité est aussi l'échéance à laquelle l'investisseur récupère son principal.

## OBLIGATION DU TRÉSOR

Une obligation du Trésor est un titre de créance remboursable à moyen et long terme émis par le Trésor public (l'Etat).

## REMBOURSEMENT IN FINE

Le remboursement in fine implique le remboursement de la totalité du capital d'un emprunt seulement au terme de sa durée de vie c'est-à-dire que le capital est remboursé en une seule fois.

## REMBOURSEMENT PAR AMORTISSEMENT CONSTANT

Le remboursement par amortissement constant est un remboursement dans lequel l'amortissement du capital est constant sur chaque période de remboursement. Le remboursement du capital est accompagné du paiement d'intérêt équivalent calculé sur le capital restant dû.

## SPÉCIALISTES EN VALEURS DU TRÉSOR

Parmi ces intermédiaires de marché, certaines banques et Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ont le statut additionnel de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). C'est à dire que ces établissements sont agréés par les Trésors Publics des États membres comme partenaires privilégiés mais non-exclusifs d'un ou de plusieurs États. Ces établissements ont des obligations particulières dans le cadre des opérations liées au Marché des Titres Publics, en contrepartie desquelles ils bénéficient de certains avantages exclusifs

# La différence entre le marché monétaire, le Marché des Titres publics, la BRVM, l'APE et la syndication

## ● Marché Monétaire

Le marché monétaire est le marché sur lequel les institutions financières habilitées échangent des liquidités avec la Banque Centrale ou entre elles. Il est composé des guichets d'intervention de la BCEAO et de l'interbancaire. La BCEAO intervient sur ce marché pour apporter ou reprendre des liquidités dans le but d'encadrer les taux d'intérêt pratiqués sur l'interbancaire. Les interventions de la Banque Centrale portent sur les opérations d'open market, les refinancements sur les guichets permanents et le guichet des avances intra-journalières. Les appels d'offres ou opérations d'open market constituent le principal moyen d'intervention de la Banque Centrale et sont menés à travers la vente, la prise ou la mise en pension de titres ou d'effets. Ils comprennent les opérations principales d'injection de liquidités de maturité une semaine, de maturités longues comprises entre un (1) et douze (12) mois, les opérations de retrait de liquidités, les opérations ponctuelles de réglage et les opérations de cessions temporaires ou définitives de titres sur le marché interbancaire.

## ● Marché des Titres Publics

Le MTP est exclusivement dédié au financement des programmes de développement des Etats de la zone UEMOA à des coûts maîtrisés. Il est organisé autour d'un marché primaire et d'un marché secondaire. Il est ouvert aux investisseurs (personnes physiques ou morales), quel que soit le territoire sur lequel ils sont établis, qui investissent par le canal des intermédiaires agréés composés des établissements de crédit, des organismes financiers régionaux, des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) et de tout autre intermédiaire agréé par la Banque Centrale. Plusieurs acteurs animent le Marché des Titres Publics, à savoir les Etats, la BCEAO, l'Agence UMOA-Titres (AUT), les intermédiaires habilités, les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et les investisseurs. Le Marché des Titres Publics émis par adjudication cohabite avec celui des titres publics émis par syndication dont les opérations sont supervisées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

# La différence entre le marché monétaire, le Marché des Titres publics, la BRVM, l'APE et la syndication

## ● Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est commune à l'ensemble des huit (8) pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Il s'agit de la seule Bourse au monde partagée par plusieurs pays, totalement électronique et parfaitement intégrée. La BRVM a pour missions d'organiser le marché boursier, de faire la cotation et la négociation des valeurs mobilières ainsi que la diffusion des informations boursières.

## ● Appel Public à l'Épargne

Sont réputés faire Appel Public à l'Épargne, les États ou toute autre entité :

- dont les titres sont disséminés au-delà d'un cercle de cent personnes, n'ayant aucun lien juridique entre elles ;
- qui, pour offrir au public de l'UEMOA des produits de placement, ont recours soit à un syndicat de placement, soit à des procédés quelconques de sollicitation du public au titre desquels figurent notamment la publicité et le démarchage ;
- dont les titres sont inscrits à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Dans le cas des titres émis par appel public à l'épargne, un syndicat de placement constitué de SGI (Sociétés de Gestion et d'Intermédiation) se charge du placement des titres auprès des investisseurs et du grand public. Les titres, une fois émis, sont inscrits à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Dans le cas des titres émis par adjudication, la souscription primaire des Bons et Obligations du Trésor est réservée aux établissements de crédit, aux SGI ainsi qu'aux investisseurs financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale.

# La différence entre le marché monétaire, le Marché des Titres publics, la BRVM, l'APE et la syndication

Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales, peuvent également souscrire aux bons et obligations sur le marché primaire par l'intermédiaire d'établissements de crédit et de SGI implantés sur le territoire de l'Union. Les titres émis par adjudication ne sont pas inscrits à la côte de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

## ○ Syndication

La syndication renvoie à un regroupement de plusieurs partenaires, généralement des SGI, dans le but de réaliser une opération financière. C'est le rassemblement de ces établissements financiers qui est dénommé « syndicat ». Les opérations de syndications financières concernent surtout le placement d'un emprunt obligataire auprès d'investisseurs ou la mutualisation d'un financement bancaire. Au niveau de la zone UMOA, quand une société ou un Etat souhaite se financer directement sur le marché en émettant des obligations, elle fait appel à un chef de file, qui prend en charge l'organisation de cet appel de fonds, après approbation de l'opération par le CREPMF.

# Le processus de souscription aux titres publics émis par adjudication



## Comment investir dans les titres publics de l'UEMOA ?

- Les adjudications des titres publics sont organisées par l'AUT en collaboration avec la BCEAO.
- La souscription sur le marché primaire des titres publics est effectuée au travers des Banques et des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA.
- L'investisseur, quel que soit le territoire sur lequel il est établi, souscrit aux adjudications par l'intermédiaire d'une banque ou d'une SGI de son choix implantée sur le territoire de l'Union.
- Les titres émis par adjudication s'échangent aujourd'hui sur le marché secondaire de gré à gré au travers des banques et SGI, plus particulièrement ceux ayant le statut de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).

# Le processus de souscription aux titres publics émis par adjudication

Pour souscrire aux émissions de titres publics, l'investisseur doit procéder à l'ouverture d'un compte titres auprès d'une banque ou SGI implantée dans l'UEMOA. Ensuite, il dispose de deux options : **donner une délégation totale à son gestionnaire de compte de gérer son portefeuille d'investissement ou suivre lui-même le calendrier des émissions de titres publics et donner des ordres précis à son gestionnaire en fonction de ses choix et de son profil d'investisseur.**

## **Dans le cas où l'investisseur souhaite gérer lui-même son portefeuille d'investissement, il doit procéder aux actions suivantes :**

1. S'inscrire à la liste de diffusion sur le site internet de l'Agence UMOA-Titres : [www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)
2. Suivre le calendrier des émissions de titres publics et présélectionner les émissions
3. Renforcer la prise de décision d'investir en prenant connaissance des notes d'information des émetteurs du MTP de la zone UEMOA
4. Donner l'ordre à au gestionnaire de compte de souscrire aux émissions sélectionnées
5. Consulter les résultats de l'émission le jour J sur le site internet de l'AUT
6. Profiter de taux de rendement avantageux selon les modalités de remboursement indiquées sur l'avis d'appel d'offres de l'émission souscrite



## LA TENDANCE #2

Parcourez le 2<sup>ème</sup> numéro de votre webzine dédié à l'actualité économique et financière du **Marché des Titres Publics**

**TÉLÉCHARGEZ VOTRE EXEMPLAIRE**

En téléchargement gratuit sur [www.latendanceaut.com](http://www.latendanceaut.com)

Suivez-nous sur :



Dans le cadre de la vulgarisation du Marché des Titres Publics et de la diversification de sa base des investisseurs, l'Agence UMOA-Titres a lancé un webzine intitulé, LA TENDANCE, un magazine disponible en ligne et qui revient sur les temps forts de l'actualité économique et financière ayant marqué le Marché des Titres Publics de l'Union. L'un des objectifs principaux poursuivis par cet outil de communication est de mettre à disposition des acteurs du Marché des Titres, un support de référence donnant la bonne information tout en les sensibilisant sur les défis du Marché des Titres Publics.

De format A4, La Tendrance est donc une nouvelle ressource élaborée par l'Agence UMOA-Titres en collaboration avec un réseau de journalistes économiques, sensibilisés et formés sur les enjeux et défis du Marché des Titres Publics et mise à la disposition de façon trimestrielle aux acteurs du marché financier régional.

Le support de communication a pour vocation de :

- Garantir une information institutionnelle accessible, régulière et fiable sur les titres publics émis par adjudication de la zone UEMOA ;
- Structurer un réseau solide basé sur des journalistes économiques de haut niveau ;
- Assurer à l'AUT une exposition additive, gracieuse et crédible dans les flux éditoriaux des médias de référence à l'initiative d'autres journalistes, ressortissants ou non de l'Union;
- Mettre à la disposition du marché financier régional, un support de référence dédié aux titres publics ;
- Diversifier la base des investisseurs du MTP;
- Disposer d'une image de marque de référence et modernisée de l'Institution.



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

## ***Ensemble, construisons l'UMOA de demain***

Direction Nationale de la BCEAO  
Boulevard Général de Gaulle  
BP 4709 Dakar - Sénégal

Tél : (+221) 33 849 28 28

Site web : [www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

Email : [info@umoatitres.org](mailto:info@umoatitres.org)

Suivez nous sur :

